

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 8 novembre 2022

Convocation : 31 octobre 2022

Compte rendu du : 10 novembre 2022

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Yannick DECOSTER, Madame Catherine DUCATEL, Monsieur Thibault DREUE, Madame Caroline LECAT, Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Blanche de l'EPINE, Monsieur Olivier SAILLARD, Monsieur Arnaud THIERRY, Madame Béatrice VANHUSE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu DACHEUX

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Décision modificative n°1 BP eau et n° 2 BP com
- 2- Transfert de compétence assainissement collectif à la CC2SO
- 3- Désignation d'un correspondant défense
- 4- Dispositif de signalement des Actes de Violence, de Discrimination, de Harcèlement et d'Agissements Sexistes (AVDHAS)
- 5- Eclairage Public
- 6- Classe de neige école de Plachy
- 7- Aménagement de la rue de la gare et place du G.de Gaulle
- 8- Investissements 2023.
- 9- Divers

Madame le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Vote du taux de la Taxe d'aménagement

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

1- Décision modificative n°1 BP eau et n° 2 BP com
Délibération n°43

Vu le montant de la recette d'assainissement de la seconde facturation d'eau de l'année à reverser au SIAVS soit 39 508.20 euros,

Vu le solde de 31 062.50 au 6743

Vu le solde disponible de 10 786 euros au chapitre 022

il est nécessaire d'imputer à ce chapitre la somme de 8 500 euros correspondant à la somme manquante;

soit la Décision modificative suivante :

- + 8 500 euros au 6743 (subvention exceptionnelle)
- 8 500 euros au 022 (dépenses imprévues)

Le conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité

Délibération n°44

Vu le montant disponible au chapitre 012 (charges de personnel) pour clôturer l'année

Vu les avancements d'échelon de deux agents rétroactifs depuis janvier et juin 2022

Vu la majoration du point d'indice

Il est nécessaire de prélever la somme de 5 000 euros au compte 608 (compte de fongibilité) et 622 (compte honoraires)

Soit la décision modificative suivante :

- + 5 000 au 012
- 1 700 au 608
- 3 300 au 622

Le conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité

2- Transfert de compétence assainissement collectif à la CC2SO

Délibération n°45

le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 26 septembre 2022, la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest s'est prononcée en faveur du transfert de la compétence Assainissement collectif au profit de la CC2SO au 1^{er} janvier 2024 (87 voix Pour, 5 voix Contre, 23 Abstentions)

Il appartient désormais aux conseils municipaux de se prononcer sur ce transfert de la compétence Assainissement collectif au profit de la CC2SO au 1^{er} janvier 2024 dans un délai de 3 mois à compter de la réception des éléments transmis par la CC2SO :

- Compétence aujourd'hui organisée par 22 services :
 - 3 syndicats intercommunaux dont 1 à cheval sur 2 EPCI,
 - 15 services communaux pour la collecte, le transport et le traitement des effluents,
 - 4 services communaux pour la collecte et transport uniquement.
- La gestion de ces 22 services est gérée comme suit :
 - 8 en régie,
 - 4 en régie avec prestations de service,
 - 10 en délégation de service public (DSP).
- 8 500 foyers sont raccordés au réseau d'assainissement collectif qui consomment 790 000 m³ d'eau/an, soit en moyenne 92,94 m³/foyer/an.
- 178 kms de réseaux dont 64% en séparatifs et 75 postes de refoulement.

Ce transfert de compétence se fera sous les conditions suivantes :

- ✓ Gestion en régie de l'ensemble des services à l'issue des contrats de DSP en cours,
- ✓ Lissage sur 10 ans du montant de la redevance,
- ✓ Programme d'investissements ambitieux permettant la réhabilitation des stations d'épuration et le renouvellement des réseaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le transfert de la compétence Assainissement Collectif à la CC2SO au 1^{er} janvier 2024, et invite le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

3- Désignation d'un correspondant défense

Délibération n°46

Suite à la démission en date du 25 septembre dernier du conseiller Monsieur Loïc BACQUET qui avait été désigné Correspondant Défense par délibération numéro 34/2020 du conseil municipal le 1^{er} septembre 2020.

Madame le Maire informe l'assemblée que sur demande du Ministère des Armées, il est nécessaire de désigner un nouveau correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Il est rappelé que c'est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires de son département pour les questions de défense et de relations Armée-Nation.

Après délibération, Madame Nathalie Pizzaferrri, Maire, est désignée correspondante défense pour la commune de Prouzel. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4- Dispositif de signalement des Actes de Violence, de Discrimination, de Harcèlement et d'Agissements Sexistes (AVDHAS)

Délibération n°47

En application de l'article L135-6 du Code Général de la Fonction Publique, depuis le 1^{er} mai 2020, les collectivités territoriales et établissements publics doivent mettre en place un dispositif de recueil de signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation, puis les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et traiter les faits signalés.

A ce titre, le législateur prévoit que les collectivités locales et leurs établissements publics puissent déléguer sa mise en œuvre au Centre de Gestion, comme tiers de confiance extérieur, garant de neutralité, d'impartialité, et d'indépendance.

CDG80 a externalisé ce dispositif via un marché public en désignant deux prestataires : Signalement.net pour le recueil des signalements via un outil dématérialisé et Allodiscrim pour l'accompagnement, le conseil, le traitement des situations et le soutien des agents concernés.

L'adhésion est gratuite par les cotisations que verse la commune à CDG80.

Néanmoins une grille tarifaire est en place pour chaque situation si l'agent décide d'utiliser ces services.

Il est proposé au conseil municipal de décider d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG80 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la convention avec le CDG80.

5- Eclairage Public Délibération n°48

Lors du dernier conseil municipal il a été demandé aux conseillers de réfléchir à la possibilité d'éteindre l'éclairage public la nuit afin de pouvoir réduire les dépenses d'énergie de la commune.

Il est rappelé que tout le village est en LED sauf le lotissement de l'Enclos des Rosiers qui est alimenté en ampoules basses consommation de 70W baissées avec variateur.

Changer ces ampoules pour des LED demanderait une intervention d'une société spécialisée pour un gain d'énergie qui serait peut-être peu notable.

Un devis sera demandé pour les 14 candélabres du lotissement ainsi que pour les projecteurs du terrain de football.

Il est possible de changer les ampoules de l'église pour des LEDs.

Un devis de 136,70 euros TTC de la société LEROY MERLIN est établi pour changer les 15 ampoules et 8 spots intérieurs en LED.

Il est rappelé que l'horloge de l'église fonctionne 24h/24h.

Les illuminations de Noël seront installées le 9 décembre 2022 et déposées la première semaine de janvier 2023.

Le conseil municipal propose et accepte à la majorité d'éteindre l'éclairage public de Prouzel de 23H à 5H00 du matin toute la semaine à partir du 05 décembre 2022. L'information sera diffusée préalablement aux administrés.

6- Classe de neige école de Plachy Délibération n°49

Les professeures des écoles des classes de CP-CE1 et CE1-CE2 de Plachy-Buyon demandent une subvention pour le voyage classe de neige d'une semaine du 22 au 28 janvier 2023 à Méaudres dans le Vercors.

Il s'agit de 2 classes pour un effectif de 41 enfants dont 18 sont domiciliés à Plachy, 16 à Prouzel, 4 à Nampty, 1 à Fossemanant, 1 au Bosquel, 1 à Neuville-les Lœuilly.

Le budget prévisionnel total du voyage est de 17 505 euros décomposés comme suit :

- Pension 5 940 Euros,
- Activités 5 790 euros
- Transport 5 775 euros.

Les familles sont appelées à participer à hauteur de 320 euros minimum par enfant.

Il est rappelé que la subvention versée pour le voyage classe de mer 2022 organisé par les mêmes professeures des écoles étaient de 1 236 euros.

Le conseil municipal propose et accepte à 13 voix pour et 1 abstention de verser une subvention de 1 800€ pour ce projet de classe de neige.

7- Aménagement de la rue de la gare et place du G.de Gaulle Délibération n°50

Les riverains de la rue de la gare ont constaté et rapporté à plusieurs reprises le problème de vitesse excessive des véhicules : voitures, bus et camions.

Dans le cadre de la réflexion qui porte sur la circulation et le stationnement sur l'ensemble du village, il est maintenant demandé au conseil municipal de se prononcer sur un dispositif pour la rue de la Gare.

Madame le Maire rappelle qu'elle a fait venir la Gendarmerie et des entreprises de travaux publics.

Tout le monde s'accorde à dire que seuls des obstacles ralentissent la circulation.

Un devis de 5 300€ TTC de la société SPEE est présenté au conseil municipal pour l'installation de deux dos d'âne ainsi que les panneaux de signalisation rue de la gare.

Il est également proposé d'ajouter un panneau STOP à l'intersection avec l'impasse de la gare dans le sens Plachy-Prouzel afin de freiner les véhicules venant de Plachy-Buyon. Une information sera faite auprès des riverains.

Pour la circulation et le stationnement Place du Général de Gaulle, une étude plus approfondie est en cours car cela concerne la départementale

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte ce devis et ces travaux à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental pour une subvention de 30% du montant HT soit 1 590 euros et demande autorisation de commencement anticipé des travaux.

8- Investissements 2023

Il est demandé aux membres du conseil municipal de réfléchir pour la prochaine réunion aux investissements à noter au budget.

9- Vote du taux de la Taxe d'Aménagement

Le taux de la Taxe d'Aménagement en 2022 à été voté à 3%

Après discussion, les membres du conseil décident de maintenir ce taux pour 2023.

DIVERS

- Les avaloirs et les tuyaux des eaux pluviales ont été curés rue de la gare, place du général de Gaulle et rue Ernest Cauvin.
- En complément du journal de Prouzel et bientôt le site internet, l'application INTRAMUROS est actuellement fonctionnelle pour notre village.
Une information de mise en place de cette application est transmise aux administrés.
Un projet de blason est en cours.
- Agenda :
 - 11 novembre à Prouzel – Sylvain TREBOUTTE est notre porte drapeau, un message sera lu par les enfants de la classe de Mr Bonnard.

- L'inauguration du mur d'escalade de l'école de PROUZEL se déroulera le mardi 15 novembre 2022 sous le préau avec quelques enfants pour remercier Mr de l'Épine du don à la commune et le Conseil Départemental pour la subvention
 - Une soirée Beaujolais sera organisée par le Comité des fêtes le vendredi 18 novembre 2022 sous le préau de l'école. Une soirée qui va accueillir une centaine de personnes
 - Le comité des fêtes organise également une sortie Théâtre à Paris le samedi 3 décembre 2022 – 58 personnes sont inscrites
 - Le Téléthon aura lieu les 3-4 décembre 2022 – Prouzel s'associe à Plachy pour la manifestation. Un parcours marche et VTT partira de l'école de PROUZEL le dimanche 4 décembre 2022 à partir de 9h30.
 - Le Noël des enfants de Prouzel se déroulera le 11 décembre 2022 sous le préau de l'école : une information est distribuée aux familles de Prouzel avec enfant pour participer à des ateliers créatifs jeux etc... Cette fête se fera avec la participation de bénévoles
- Retour sur :
 - 100 ans de Raymond Courtain : de très bons retours ont été donnés sur cette célébration et cela a été un très bon moment de partage intergénérationnel.
 - Halloween : Les comités des fêtes de Plachy et Prouzel se sont associés pour une célébration avec plus de 70 enfants.
 - Projets 2023
 - Parcours du Cœur 2023 le dimanche 2 avril 2023 avec Plachy-Buyon
 - Jeux Inter villages 3 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20

N. PIZZAFERRI P. LENOIR M. DACHEUX J. THIERRY

D. BELLET Y. DECOSTER C. DUCATEL T. DREUE C. LECAT

A. DE L'ÉPINE B. DE L'ÉPINE O. SAILLARD B. VANHUSE A. THIERRY